



**Réunion *Sauvons l'Europe* – Collectif Ile-de-France
du jeudi 3 avril 2008 sur *l'Europe de l'éducation***

**Invitée : Sarah BRAUNSTEIN, secrétaire générale de
la Confédération étudiante**

Fabien CHEVALIER

Sarah Braunstein, secrétaire générale de la confédération étudiante a participé à la réunion fondatrice de Sauvons l'Europe à Rennes.

La confédération étudiante se caractérise par son engagement en faveur de l'Europe. Le Traité de Rome ne contient pas de dispositions sur l'éducation. Il a fallu attendre le Traité de Maastricht pour que l'Europe intègre ces questions d'éducation dans un traité.

ERASMUS a été créé en 1987 par l'Union Européenne. Cela a engendré un début espace européen de l'éducation.

La stratégie de Lisbonne (2000) a fixé un objectif pour 2010 : devenir l'économie de la connaissance. Cela se traduit, en outre, par la suppression des barrières des différentes formes d'apprentissage.

Le budget pour 2007-2013 représente environ 7,5 milliards d'euros.

L'Europe de l'éducation doit être l'une des bases de l'Europe politique et permettre le brassage des cultures.

Sarah BRAUNSTEIN

Les ministres européens de l'éducation se sont réunis en 2000 pour faire de l'économie de la connaissance la plus dynamique au monde. Cela se traduit par une capacité à produire, à inventer à découvrir. L'Europe devient ainsi compétitive. La qualité de la formation détermine les innovations.

En 2004, l'espace européen de l'enseignement supérieur doit être au cœur de la réussite de cet objectif politique. L'économie de la connaissance permettra à l'Europe d'être plus compétitive. Il est nécessaire que l'Europe soit forte. Toutefois, d'après le classement de Shanghai, les universités européennes ne sont pas classées parmi les meilleures universités mondiales. Les enseignants chercheurs émigrent dans d'autres pays. On est loin de l'objectif fixé en 2000. La stratégie d'excellence européenne nécessite une augmentation des financements politiques et privées. La France a besoin d'une logique de compétence et de mobilité. Le financement privé ne pose de problème en Europe, sauf en France. Il faut fédérer les élèves, chercheurs et enseignants. Cela nécessite un gros changement de mentalité.

L'université se dote d'une mission : la recherche universitaire. Elle doit se soucier du devenir des étudiants.

En 2001, l'espace européen s'est doté de 3 grades de diplôme : LMD (licence à bac +3, master à bac +5 et doctorat à bac +8). Cependant, il n'y a eu aucun changement du contenu et des structures des enseignements.

Dans ce processus LMD, il a été créé un supplément au diplôme. Il s'agit de préciser les compétences "attachées" au diplôme, ce qui permet la mobilité des étudiants en Europe vis à vis des employeurs européens.

La mobilité permet de pouvoir rencontrer des étudiants étrangers. Cela donne lieu à un partage avec des personnes de différentes cultures.

Toutefois, pouvoir partir en ERASMUS est le parcours du combattant, que ce soit sur le plan administratif ou financier.

Les pays de l'Union Européenne et la France ont des accueils différents pour les étudiants étrangers.

Questions - réponses

- Que fait l'Europe pour ceux qui ont moins de trois années d'études? Ont-ils une chance?

Il existe le programme Léonard de Vinci qui est plus "professionnalisant". Cependant, les formations courtes n'ont pas connaissance de ce programme. D'où le problème d'accès au droit.

- Que permet le supplément au diplôme?

Il s'agit d'un document où toutes les matières validées ont une équivalence en compétence acquise. Il y a une nomenclature européenne. Avec ce système, on essaie d'avoir une rigueur.

- Dans combien d'université sont appliqués les ECTS (european credit transfert system)? Comment fonctionne les ECTS?

Tout d'abord, il a fallu harmoniser les diplômes européens pour permettre la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs. Les grades sont les mêmes mais les contenus sont différents. Chaque matière validée rapporte un nombre d'ECTS. Il faut un certain nombre d'ECTS pour valider un semestre, et, in fine, un diplôme. En France, les unités d'enseignement se compensent entre elles sur l'année entière. Il s'agit d'un défaut français. Dans les universités, il y a une force de blocage en raison d'un refus de la logique de compétence.

- Autres...

La validation d'acquisition des connaissances fonctionne en France. La résolution des 27 en 2002 a pour objectif de permettre à tout individu d'accéder librement à une formation.

22 000 français bénéficient de bourses ERASMUS chaque année et 7 000, du programme Léonard de Vinci. Mais la recherche de financement fait perdre du temps pour les étudiants.

L'orientation est l'un des gros problèmes de l'éducation en France. Bénéficier d'une orientation éclairée est une première étape pour pouvoir s'insérer.

Il existe en France une différence de niveau au sein des diplômes. Une sélection s'effectue, hypocritement.